



**HPQ Silicium Inc.**

**Rapport de gestion**

**Pour l'exercice finissant  
le 31 décembre 2025**

## INTRODUCTION

---

Ce présent rapport de gestion (« RG ») a été préparé en date du 1 mai 2026 et devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés audités de HPQ Silicium Inc. (« HPQ Silicium », « la Société », ou « HPQ »), pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025. Les notes mentionnées dans ce présent rapport se réfèrent aux notes des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés audités de la société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Les informations décrites dans ce rapport incluent les activités de la Société mère ainsi que ses filiales et ses Sociétés associées (voir Note 3.2 et 3.3 aux états financiers consolidés). Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la Société. La note 4 aux états financiers consolidés décrit les domaines particulièrement complexes exigeant un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés. En tenant compte de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière consolidée. Ces ajustements éventuels pourraient être significatifs.

Les états financiers consolidés pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025 ont été dressés par la direction de la Société et ont été audités par l'auditeur.

La Société a été constituée le 20 décembre 1996 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions de la Société font partie de la catégorie « sociétés émergentes » et se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « HPQ ». Elle est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le 16 mars 2021, les actions de la Société ont commencé à se négocier sur l'OTCQX Best Market sous le symbole « HPQFF », mais depuis le 7 juillet 2023 elle se négocie sur l'OTCQB, (The Venture Market) toujours sous le symbole « HPQFF ». Le 4 juillet 2022, la Société a obtenu le certificat de modification de sa dénomination sociale pour HPQ Silicium Inc. ainsi que sa classification de son activité pour Industriel, Technologique ou Sciences de la vie groupe 1 à la bourse de croissance du TSX le 21 juillet 2022, mais depuis le 20 mai 2025, la classification de la Société à la bourse de croissance du TSX est passé du niveau 1 au niveau 2. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal de la Société, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, Québec, H2Y 1R8, Canada.

La Société présente régulièrement des renseignements supplémentaires sur ses activités, lesquels sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR+ au Canada, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

---

Ce rapport de gestion contient des déclarations prospectives fondées sur les attentes, les estimations et les projections de la Société concernant ses activités, cela dans le développement de technologie liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium et de ses dérivés. Ces déclarations sont raisonnables, mais impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui sont identifiés dans les dépôts réguliers effectués par la Société auprès des autorités réglementaires canadiennes et il ne peut y avoir aucune garantie qu'elles se révéleront exactes et que les résultats finaux ainsi que les résultats futurs les événements pourraient varier de manière significative et contredire les résultats attendus en vertu de ces déclarations.

Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont influencées par une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient modifier considérablement les résultats et les événements réels. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce document, les mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « potentiel », « devrait » et des expressions similaires sont des énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes et il n'y a aucune assurance donnée par la Société que les résultats attendus correspondront aux énoncés prospectifs.

De nombreux risques existent qui pourraient rendre ces déclarations prospectives erronées tels que l'incapacité d'obtenir les brevets ou tout autre risque lié au développement.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités est assujettie à l'obtention de financements additionnels nécessaires pour poursuivre le développement des technologies de transformation, de la mise en production commerciale et au soutien continu de ses fournisseurs et créanciers. Même si la Société a pu obtenir de tels financements dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra le faire à l'avenir.

**La Société prend engagement de mettre à jour ses énoncés prospectifs et d'en informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la direction doivent être changées.**

## **ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE**

---

La Société est une entreprise technologique développant des procédés de nouvelle génération pour la fabrication de matériaux avancés.

La stratégie technologique de HPQ repose sur le développement et la commercialisation de technologies et de matériaux avancés destinés à des marchés industriels à forte croissance, notamment les matériaux de spécialité, les batteries lithium-ion et les solutions de production d'hydrogène. Les principales activités et initiatives technologiques de la Société sont décrites ci-après.

### **1. Silice pyrogénée produite à l'aide du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »)**

La Société développe une technologie visant la production de silice pyrogénée à partir de quartz à l'aide d'un procédé plasma. La silice pyrogénée est un matériau industriel à forte valeur ajoutée utilisé dans une grande variété d'applications, notamment dans les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, l'alimentation, les peintures, les revêtements, les scellants, les adhésifs et les matériaux de construction. En raison de ses propriétés d'agent épaississant, antiagglomérant, modificateur rhéologique et agent de renforcement, elle constitue un composant essentiel pour améliorer la performance et la stabilité des formulations dans de nombreux secteurs industriels.

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») est développé pour la filiale en propriété exclusive de la Société, HPQ Silica Polvere Inc., par PyroGenèse Inc. Le développement de cette technologie bénéficie d'un soutien financier de programmes gouvernementaux, notamment du programme de la Fondation pour le développement durable du Canada (SDTC), qui couvre environ 33 % des coûts du projet, ainsi que du programme Technoclimat du gouvernement du Québec, qui couvre environ 30 % des coûts.

### **2. Matériaux à base de silicium pour les anodes de batteries lithium-ion**

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement de matériaux avancés à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion.

L'objectif de la Société, à moyen et à long terme, est d'établir une capacité de production de matériaux à base de silicium spécifiquement conçus pour les anodes de batteries. Dans ce contexte, la Société a entrepris des démarches initiales de mise en marché en collaborant avec des tiers chargés de fabriquer, selon ses spécifications techniques et à partir des matériaux GEN3 développés avec Novacium, des cellules de batteries lithium-ion commerciales aux formats cylindriques 18650 et 21700.

Ces activités demeurent à un stade préliminaire et s'inscrivent dans le cadre des efforts continus de la Société visant à valider les paramètres techniques et commerciaux associés à une éventuelle production à plus grande échelle.

### **3. Technologies de production d'hydrogène**

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement et à la commercialisation de technologies innovantes de production d'hydrogène.

a) Technologie METAGENE™ :

Cette technologie vise la production autonome et évolutive d'hydrogène vert par hydrolyse de matériaux à base d'aluminium à forte teneur en contenu recyclé.

b) Procédé de valorisation des scories d'aluminium noir.

Un second procédé en cours de développement vise l'extraction de l'hydrogène contenu dans les scories d'aluminium noir (« black aluminium dross »), ainsi que la valorisation des sous-produits issus de ce procédé.

Ces technologies sont actuellement en phase de développement et s'inscrivent dans les efforts de la Société visant à évaluer leur faisabilité technique et leur potentiel de déploiement à l'échelle industrielle.

### **4. Silicium métal produit à l'aide du Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») PUREVAP™:**

En collaboration avec PyroGenesis Canada Inc., la Société a concentré ses efforts sur le développement du Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») PUREVAP™, un procédé visant à transformer directement le quartz (SiO<sub>2</sub>) en silicium (Si) de haute pureté (de 3N à 4N).

À la suite de son examen stratégique de fin d'exercice, la Société a conclu que le projet RRQ, bien qu'ayant démontré sa faisabilité technique, n'était plus suffisamment aligné avec ses priorités de commercialisation à court et à moyen terme. En conséquence, la Société a décidé de mettre fin au développement du programme RRQ.

## **ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE EN REGARDE DE SA PERFORMANCE GLOBALE**

---

- À la fin de décembre 2025, dans le cadre de son examen stratégique de fin d'exercice, la Société a déterminé que le programme de réacteur de réduction du quartz (« RRQ »), bien qu'ayant démontré sa faisabilité technique, n'était plus suffisamment aligné avec ses priorités de commercialisation à court et à moyen terme.
- À la mi-décembre 2025, HPQ et Novacium ont conclu un nouveau contrat de licence visant à consolider leur collaboration stratégique.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE EN REGARDE DE SA PERFORMANCE GLOBALE (suite)

---

- À la mi-décembre 2025, les statuts de Novacium SAS ont été modifiés afin d'introduire un mécanisme de prise de décision à la majorité simple. Dans ce contexte, HPQ a converti son action de catégorie P en action ordinaire.
- Le 16 décembre 2025, la Société a annoncé qu'elle a obtenu la certification UN 38.3 pour ses premières cellules lithium-ion haute performance de la gamme HPQ ENDURA+, soit les formats 18650 (4 000 mAh) et 21700 (6 000 mAh).
- Le 4 décembre 2025, la Société a annoncé la signature d'un accord de coopération industrielle et commerciale avec AD-VENTA Innovative (« AD-VENTA »), un acteur majeur dans le développement des systèmes de stockage, de régulation et de distribution d'hydrogène à haute pression.
- Le 12 novembre 2025, la Société a annoncé qu'une analyse indépendante des matériaux produits lors du test no 7 de son usine pilote, équipée du réacteur de silice pyrogénée (RSP), a confirmé la production d'une silice pyrogénée de qualité commerciale.
- Le 30 octobre 2025, la Société a annoncé avoir reçu ses premières livraisons industrielles de cellules de batteries lithium-ion HPQ ENDURA+ directement du fabricant.
- Le 23 octobre 2025, la Société a annoncé l'achèvement avec succès du test d'essais no 7 de son Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) Pilote, développée par sa filiale en propriété exclusive, HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »)]
- Le 30 septembre 2025, la Société a annoncé que les premières séries industrielles de ses cellules lithium-ion haute performance, intégrant son matériau exclusif d'anode en silicium de troisième génération (GEN3), avaient été fabriquées et étaient en route vers Montréal.
- Le 11 septembre 2025, la Société a annoncé l'obtention d'un financement pouvant atteindre 3 millions de dollars du gouvernement du Canada. Cet investissement découle de l'appel de propositions visant à accélérer la filière batterie, dans le cadre du Programme d'innovation énergétique administré par Ressources naturelles Canada.
- Le 8 septembre 2025, la Société a annoncé que Novacium SAS avait finalisé son plan de production 2025–2026 pour son matériau d'anode en silicium de troisième génération (GEN3).
- Le 4 septembre 2025, la Société a annoncé avoir produit avec succès de la silice pyrogénée de qualité commerciale lors du test no 6 réalisé avec l'usine pilote dotée du réacteur de silice pyrogénée («RSP»).
- Le 20 août 2025, la Société a annoncé que le premier essai de la Phase 2 du réacteur pilote de silice pyrogénée de HPQ s'était traduit par des gains opérationnels significatifs et que les matériaux produits avaient été expédiés pour analyse à l'un des principaux fabricants mondiaux de silice pyrogénée.
- Le 14 août 2025, la Société a annoncé le lancement de la fabrication de ses premières cellules cylindriques HPQ ENDURA+, intégrant les matériaux d'anode à base de silicium GEN3 développés par Novacium.
- Le 30 juillet 2025, la Société a annoncé le lancement commercial imminent de ses batteries lithium-ion intégrant le matériau d'anode en silicium de troisième génération (GEN3), développé par Novacium SAS, sous sa nouvelle marque déposée *HPQ ENDURA+*.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE EN REGARDE DE SA PERFORMANCE GLOBALE (suite)

---

- Le 23 juillet 2025, la Société a annoncé que l'analyse MEB des matériaux issus du test no 5 de la Phase 1 confirmait la réussite de la mise à l'échelle de l'usine pilote du réacteur de silice pyrogénée (RSP).
- Le 18 juillet 2025, la Société a informé les actionnaires qu'elle avait reçu une mise en demeure regardant un paiement de 29 000 € en espèces, ainsi qu'une demande additionnelle de 180 000 € en actions du capital de la Société. La direction de HPQ considère disposer de motifs sérieux pour contester cette réclamation
- Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé la signature d'un nouvel accord stratégique avec Novacium pour le développement du marché des batteries haute performance.
- Le 3 juillet 2025, la Société a annoncé qu'en plus de reproduire avec succès la production et la collecte de matériaux dans l'unité dédiée de récupération du produit (le « filtre à manches », l'usine pilote du réacteur de silice pyrogénée (RSP) de HPQ Silica Polvere Inc. (HSPI) avait été exploitée avec une alimentation semi-continue des matériaux au cours du test no 5 de la Phase 1 — deux étapes clés pour faire progresser le RSP vers sa validation commerciale.
- Le 18 juin 2025, la Société a annoncé que sa partenaire technologique française NOVACIUM SAS (« Novacium »), a lancé le démarrage immédiat de la production industrielle de cellules cylindriques pour batteries lithium-ion intégrant son matériau d'anode à base de silicium de troisième génération (« GEN3 »).
- Le 12 juin 2025, la Société a annoncé que le premier fabricant mondial de silice pyrogénée avait confirmé que les matériaux issus du test #4 correspondaient bel et bien à la définition de silice pyrogénée.
- Le 10 juin 2025, la Société et Novacium ont annoncé la signature d'un accord de coopération industrielle et commerciale avec Pragma Industries (Pragma), un acteur majeur dans la conception de piles à combustibles et de la mobilité douce basé à Biarritz, France.
- Le 28 mai 2025, la Société annonce que le premier fabricant mondial de silice pyrogénée, dans le cadre d'une lettre d'intention annoncée le 9 juillet 2024, a demandé à recevoir des échantillons de matériaux produit par Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) plus tôt qu'initialement prévu.
- Le 21 mai 2025, la Société annonce la réception d'un rapport d'analyse qui valide que Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) a produit de la silice pyrogénée lors du quatrième essai de la première phase des tests d'évaluation du procédé.
- Le 15 mai 2025, la Société annonce que l'usine pilote RSP a atteint un objectif clé : la production et la collecte de quantités substantielles de poudre blanche – potentiellement de la silice pyrogénée – dans l'unité dédiée à la récupération du produit, communément appelée le filtre à manches « baghouse ».
- Le 15 mai 2025, la Bourse de croissance TSX a publié le bulletin V2025-1424, confirmant que les opérations sur les titres de la Société seront rétablies à l'ouverture des marchés le mardi 20 mai 2025.
- Entre le 9 mai et le 15 mai 2025, la Bourse de croissance TSX a entamé un examen pour confirmer que HPQ continuait de satisfaire aux exigences d'inscription à la Bourse de croissance TSX. À l'issue de son examen, la Bourse de croissance TSX a confirmé que la Société satisfait aux exigences d'inscription d'un émetteur de technologie de niveau 2.
- Le 9 mai 2025, l'Autorité des marchés financiers a déposé, par l'intermédiaire de SEDAR+, le 9 mai 2025, un dépôt révocatoire de l'ordonnance d'interdiction d'opérations (CTO).

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE EN REGARDE DE SA PERFORMANCE GLOBALE (suite)

---

- Le 5 mai 2025, HPQ a déposé une réponse formelle aux précisions demandées par l'AMF
- Le 2 mai 2025, HPQ a déposé ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion et les attestations connexes du chef de la direction et du chef des finances pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « dépôts requis »)
- Le 1er mai 2025, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations (CTO).
- Le 30 avril 2025, la Société annonce que le dépôt de ses états financiers annuels audités, de son rapport de gestion et des attestations connexes du chef de la direction et du chef des finances pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « dépôts obligatoires ») sera retardé au-delà de la date limite de dépôt du 30 avril 2025 et, par conséquent, qu'il manquera à ses obligations en vertu de la partie 4 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.
- Début avril 2025, HPQ et Novacium signe un « Memorandum of Understanding » (MoU) avec GLD Alloys, (GLD) un leader malaisien de la production d'aluminium recyclé, le combustible pour METAGENE™ — une solution novatrice permettant de générer de l'hydrogène vert à haute pression de manière autonome.
- Fin mars 2025, Le fournisseur de technologie de HSPI, PyroGenèse Inc., informe que les résultats obtenus confirment que les caractéristiques morphologiques et l'apparence générale des matériaux produit par le RSP sont étroitement compatibles avec celles observées lors de la première série d'essais à l'échelle du laboratoire.
- Milieu mars 2025, Les batteries Novacium GEN3 18650 démontrent des performances exceptionnelles, conservant une capacité de plus de 3 000 mAh même après 1 000 cycles. Fait notable, elles préservent environ 80 % de leur capacité initiale à ce stade, soit 18 % de plus que les batteries de référence à base de graphite. Cette endurance se traduit par un gain énergétique cumulé de 30 % après 1 000 cycles, par rapport aux alternatives en graphite.
- Fin février 2025, Le fournisseur de technologie de HSPI, PyroGenèse Inc. confirme la production réussie de matériaux lors du premier essai en lot de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »).  
Milieu février 2025, HPQ dépose une demande de brevet provisoire pour un processus de fabrication innovant en une seule étape de l'alumine pyrogénée (Fumed Alumina, Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) et du titane pyrogéné (Fumed Titania, TiO<sub>2</sub>), deux matériaux essentiels à l'amélioration des cathodes des batteries lithium-ion (Li-ion) de nouvelle génération.
- Début février 2025, HPQ a augmenté sa participation dans Novacium aux termes d'une entente signée le 6 février 2025 avec les autres actionnaires de Novacium, en vertu de laquelle sa participation augmentera de 84 actions de Novacium, soit 8,4 % des capitaux propres en circulation de Novacium, pour une contrepartie sous forme d'unité pour un montant total de 5 593 553 \$ CA à répartir entre eux.
- Début février 2025, les résultats des tests à 900 Cycles démontre que les batteries 18650 fabriquées avec les matériaux d'anode à base de silicium GEN3 de Novacium conservent plus de 80 % de leur capacité initiale, délivrant toujours plus de 3 100 milliampères-heures (mAh).
- Fin janvier 2025, Novacium dépose une demande de brevet provisoire pour un procédé innovant permettant de transformer les scories d'aluminium noir (Black Aluminum Dross) en matériaux valorisables.

## **ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE EN REGARDE DE SA PERFORMANCE GLOBALE (suite)**

---

- Mi-janvier 2025, Le fournisseur de technologie de HSPI PyroGenèse Inc. a informé la Société que tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en service de l'usine pilote de RSP sont terminés.
- Début janvier 2025, la Société, entame une collaboration stratégique avec l'Armée de Terre française pour le développement de batteries haute capacité utilisant les matériaux à base de silicium de Novacium.

## **FINANCEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS**

---

- Le 12 décembre 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 002 697 \$. La Société a émis 6 170 442 actions ordinaire. De plus, comme frais de commission, la Société a versé à un agent 333 303 bons de souscription.
- Le 21 novembre 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 306 120 \$. La Société a émis 1 883 815 actions ordinaire.
- Le 18 novembre 2025, la Société a émis 277 778 unité pour la conversion du billet à payer d'une valeur de 50 000 \$.
- Le 16 septembre 2025, la Société a émis 555 555 unité pour la conversion du billet à payer d'une valeur de 100 000 \$.
- Le 20 août 2025, la Société a conclu une convention de prêt avec une partie liée d'un montant de 150 000 \$. Le prêt a une durée de 90 jours, n'est pas garanti, ne porte aucun intérêt et n'est lié à aucun des actifs de la société. Au moment du remboursement, le prêteur peut choisir de convertir le prêt en unités au prix de 0,18 \$ l'unité.
- Le 10 juillet 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 339 540 \$. La Société a émis 1 886 331 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 5 220 \$ en espèces et a émis à un agent 29 000 bons de souscription.
- Le 17 juin 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 568 440 \$. La Société a émis 3 158 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ l'action durant 48 mois suivant la clôture de la transaction.
- Le 16 juin 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 101 700 \$ par l'émission de 565 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.
- Le 18 mars 2025, la Société a émis 1 245 545 unités pour l'acquisition d'un brevet. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 \$ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.
- Le 26 février 2025, la Société a émis 17 312 790 unités pour l'acquisition de 84 actions de Novacium. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

## **FINANCEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS (suite)**

---

- Le 29 janvier 2025, la Société a émis 1 083 333 unités pour l'acquisition d'un brevet. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,315 \$ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.
- Le 15 janvier 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 4 941 440 \$ par l'émission de 17 968 873 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 \$ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction.
- Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2025, 1 000 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options pour un coût moyen pondéré de 0,25 \$ par action et 100 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription pour un coût moyen pondéré de 0,27 \$ par action
- Au 31 décembre 2025, la Société disposait de 555 740 \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs financiers à la JVRN de 621 253 \$, des taxes sur les produits et services à recevoir de 60 023 \$ et 45 990 \$ en frais payés d'avance et autres.

## **TECHNOLOGIES HPQ**

---

### **CRÉNEAU SILICE PYROGÉNÉE (SiO<sub>2</sub>)**

La silice pyrogénée est une poudre blanche microscopique, caractérisée par une surface spécifique élevée et une faible masse volumique apparente, et utilisée dans une variété d'applications industrielles. En raison de ses propriétés physicochimiques, elle est notamment employée dans les secteurs de l'hygiène corporelle, des produits pharmaceutiques, de l'agriculture (alimentation humaine et animale), de la construction (produits d'étanchéité et adhésifs), des batteries et de l'automobile.

Les procédés conventionnels de production de silice pyrogénée reposent généralement sur l'utilisation de silicium métal (Si) comme matière première, impliquant des étapes de transformation multiples, une consommation énergétique élevée, l'utilisation de substances potentiellement dangereuses et la génération de chlorure d'hydrogène (HCl) comme sous-produit.

Ces procédés présentent une intensité carbone estimée entre environ 8 tonnes (t) et 17 t de CO<sub>2</sub> équivalent (CO<sub>2</sub>é) par tonne de silice pyrogénée produite, une part importante de ces émissions étant associée à la production du silicium utilisé en amont.

### **RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE**

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») développé par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »), vise à simplifier le procédé de production de silice pyrogénée par rapport aux approches conventionnelles.

HSPI est une filiale détenue à 100 % par la Société au 31 décembre 2025. Le fournisseur de technologie, PyroGenèse Inc., prévoit finaliser en 2026 l'exercice de son option visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans HSPI, conformément aux modalités annoncées initialement en mai 2024.

Le procédé repose sur l'exposition du quartz à un arc électrique à très haute température, entraînant sa vaporisation en phase gazeuse, suivie d'une condensation contrôlée sous forme de particules fines de silice pyrogénée, adaptées à diverses applications industrielles.

Le RSP permet une transformation directe du quartz en silice pyrogénée, éliminant ainsi la nécessité de recourir à l'étape intermédiaire de réduction carbothermique visant à produire du silicium métal. Cette

approche permet également de réduire le nombre d'étapes de transformation, d'éviter l'utilisation de certains produits chimiques et d'éliminer les émissions de chlorure d'hydrogène (HCl) généralement associées aux procédés conventionnels.

Selon les paramètres actuellement évalués, le procédé pourrait nécessiter, à l'échelle commerciale, entre environ 8 000 kWh et 12 000 kWh pour produire une tonne de silice pyrogénée, comparativement à environ 100 000 kWh à 120 000 kWh pour les procédés traditionnels, ce qui représente une réduction significative de l'intensité énergétique.

De plus, cette approche pourrait permettre une réduction importante des émissions directes de CO<sub>2</sub> associées à la production de silice pyrogénée, sous réserve de validation à l'échelle industrielle.

Enfin, l'utilisation directe du quartz comme matière première pourrait contribuer à réduire les besoins en capital requis pour la construction d'installations de production, comparativement aux procédés conventionnels.

### **JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE**

Le développement de la technologie du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), mené par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») en collaboration avec PyroGenesis Canada Inc., a franchi plusieurs étapes clés au cours de la période récente.

Les travaux de recherche et développement ont permis de valider, à l'échelle du laboratoire, la capacité du procédé à produire de la silice pyrogénée directement à partir de quartz, avec des caractéristiques comparables à des matériaux de qualité commerciale, notamment en termes de surface spécifique et de propriétés fonctionnelles.

Ces avancées ont permis la production d'échantillons et leur évaluation par des tiers dans le cadre d'ententes de confidentialité avec des participants de l'industrie, ainsi que la confirmation indépendante de certaines propriétés clés par des analyses externes.

Parallèlement, la Société a complété les principales étapes d'ingénierie et de conception de l'usine pilote, dont la mise en service a été achevée à la fin de 2024.

Au cours de 2025, les activités de l'usine pilote ont débuté, permettant la réalisation de plusieurs campagnes d'essais et la production initiale de matériaux, accompagnées d'améliorations opérationnelles progressives.

Durant cette période, les activités de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») ont permis de franchir plusieurs étapes clés, incluant la production répétée de matériaux et la confirmation indépendante de la production de silice pyrogénée de qualité commerciale, notamment à la suite des essais réalisés jusqu'au test no 7. Ces travaux ont également permis d'améliorer les paramètres opérationnels et de poursuivre l'évaluation du procédé à plus grande échelle.

Ces travaux soutiennent les efforts en cours visant à valider les paramètres techniques et économiques du procédé en vue d'une éventuelle mise à l'échelle.

### **FUTURS JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE**

Le programme vise l'exploitation et l'optimisation de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), d'une capacité nominale de 50 tonnes par an (TPA), en vue de soutenir la transition vers une mise en œuvre commerciale.

À la suite des résultats obtenus, incluant la validation indépendante de la production de silice pyrogénée de qualité commerciale de type « 150 » et la confirmation de paramètres critiques tels que la viscosité,

les travaux se poursuivent afin d'optimiser le procédé et de cibler des surfaces spécifiques supérieures, notamment vers des grades de type « 200 ».

Parallèlement, l'usine pilote est exploitée en mode semi-continu prolongé afin d'augmenter les volumes de production et de générer les données d'ingénierie nécessaires à la mise à l'échelle industrielle. Ces opérations devraient permettre la production de matériaux dans le cadre d'essais avancés de qualification par des partenaires industriels.

Bien que la validation de la technologie en vue d'une production industrielle de silice pyrogénée de qualité commerciale ne soit pas garantie, les discussions en cours laissent entrevoir des perspectives de partenariats commerciaux, pouvant inclure des accords d'écoulement (« offtake ») et/ou des modèles de déploiement technologique.

Les prochaines étapes incluent la poursuite des essais de qualification par des tiers, la finalisation des paramètres techniques du procédé et, le cas échéant, la conclusion d'ententes commerciales et industrielles en vue du déploiement à l'échelle commerciale. Bien que ces démarches laissent entrevoir un potentiel de développement, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces étapes ou à leur échéancier.

#### **PROTECTION INTELLECTUELLE DE LA TECHNOLOGIE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE**

Pour la période se terminant le 31 décembre 2025, le portefeuille de propriété intellectuelle de la Société relatif à la technologie du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») repose notamment sur un brevet clé acquis en 2021 par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») auprès de PyroGenèse Inc.

Ce portefeuille comprend également le savoir-faire associé ainsi que les améliorations technologiques susceptibles de faire l'objet de nouvelles demandes de brevet.

Ce brevet porte sur un procédé et un appareil à arc plasma pour la production de silice pyrogénée (« *Plasma arc process and apparatus for the production of fumed silica* »).

Conformément aux modalités de cette acquisition, HSPI détient les droits de propriété sur le brevet, ainsi que sur le savoir-faire exclusif issu du développement de la technologie, incluant toute amélioration et toute demande de brevet subséquente découlant de ces travaux.

HSPI bénéficie également de droits d'utilisation exclusifs à l'échelle mondiale pour cette technologie, ainsi que pour toute amélioration susceptible de donner lieu au dépôt de nouveaux brevets dans les domaines liés à la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz.

Par ailleurs, HSPI a accordé à PyroGenèse Inc. une licence mondiale exclusive, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser le procédé à des fins autres que la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz. Dans l'éventualité où PyroGenèse serait approchée par un tiers dans le cadre de projets de recherche et développement ou d'applications commerciales situées hors du champ d'activité réservé à HSPI, cette dernière bénéficie d'un droit de premier refus, sous réserve de l'exercice de ce droit dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une offre valide faite de bonne foi.

Pour l'exercice terminée le 31 décembre 2025, la Société a encouru environ 60 169 \$ de dépenses liées au maintien de ses brevets.

## **CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE**

Au cours des dernières années, la Société a conclu plusieurs ententes de confidentialité ainsi qu'un protocole d'entente avec des acteurs de l'industrie des batteries, incluant des fabricants et des utilisateurs finaux, en lien avec le développement de matériaux d'anodes à base de silicium.

Les travaux d'analyse de marché et de technologie réalisés indiquent que, malgré le potentiel élevé du silicium pour améliorer la performance des anodes, son intégration industrielle demeure limitée. Les poudres de silicium de pureté élevée nécessitent des adaptations importantes pour être utilisées dans les batteries, tandis que les approches actuellement déployées reposent généralement sur l'incorporation de faibles proportions d'oxyde de silicium (SiOx) dans des électrodes composites à base de graphite.

Bien que ces solutions permettent certaines améliorations, elles présentent des limites en termes de performance et de coût, notamment en raison des défis associés à l'expansion volumétrique du silicium et à la complexité des procédés requis.

Dans ce contexte, le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés vise à améliorer la capacité des batteries tout en limitant la dégradation de leur durée de vie. La Société considère que la demande pour ce type de matériaux est en croissance, alors que l'offre demeure concentrée principalement en Asie et repose sur des solutions souvent complexes ou coûteuses.

En conséquence, la Société concentre ses efforts sur le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés pour les batteries lithium-ion, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, partenaire technologique disposant d'une expertise reconnue dans le domaine du silicium et de son intégration dans les applications énergétiques.

## **JALONS D'AVANCEMENT - CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE**

Depuis 2022, la Société, en collaboration avec Novacium SAS, a entrepris des travaux visant à développer des matériaux d'anodes à base de silicium avancés pour les batteries lithium-ion, incluant l'identification de procédés et d'équipements adaptés à une production à l'échelle industrielle.

Les travaux réalisés ont permis de valider progressivement les performances de différentes générations de matériaux (GEN1 à GEN3) à travers des essais sur cellules cylindriques 18650, démontrant des améliorations mesurables de la capacité et du rendement énergétique par rapport aux batteries de référence à base de graphite. Ces résultats incluent notamment des gains de performance croissants d'une génération à l'autre, ainsi qu'une stabilité démontrée sur un nombre élevé de cycles.

Les essais réalisés avec les matériaux de troisième génération (GEN3) ont permis d'atteindre des capacités supérieures à 4 000 mAh dans des cellules 18650, tout en maintenant une stabilité de performance sur plusieurs centaines de cycles et en démontrant un gain énergétique cumulé significatif par rapport aux références en graphite.

Au cours de 2025, les travaux ont évolué vers la mise en œuvre à l'échelle industrielle, incluant le lancement de la fabrication de cellules intégrant les matériaux GEN3, ainsi que la production de premiers lots destinés à des essais et validations. Ces initiatives ont été soutenues par l'obtention d'un financement gouvernemental pouvant atteindre 3 millions de dollars dans le cadre du Programme d'innovation énergétique de Ressources naturelles Canada.

Ces avancées soutiennent les efforts en cours visant à valider les paramètres techniques et commerciaux nécessaires à une éventuelle production à plus grande échelle de matériaux d'anodes à base de silicium avancés.

## **FUTUR JALONS D'AVANCEMENT CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE**

Dans le cadre de l'initiative batteries, la Société vise à se positionner comme fournisseur de matériaux d'anodes à base de silicium avancés répondant aux exigences de performance et d'intégration de l'industrie.

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société poursuit l'évaluation des approches les plus appropriées pour la mise en place d'une première ligne de production de matériaux d'anodes à base de silicium avancés, en s'appuyant sur les travaux réalisés à ce jour en matière de procédés, d'équipements et de paramètres de fabrication. Ces travaux ont également servi de base à des démarches de financement visant à soutenir le développement du projet.

Parallèlement, des activités de recherche et développement sont menées, dans le cadre de cette entente, en collaboration avec des centres de recherche afin d'optimiser les performances des matériaux, incluant l'évaluation de procédés de traitement de surface visant à améliorer leur comportement électrochimique et leur durabilité.

Les travaux réalisés dans ce contexte ont permis de valider les performances de matériaux d'anode de troisième génération (« GEN3 »), lesquels ont été intégrés dans des cellules cylindriques lithium-ion à l'échelle industrielle. La Société a ainsi amorcé la production de cellules intégrant ces matériaux, dans le cadre de l'expansion de ses activités vers des formats commerciaux.

Ces avancées ont suscité un intérêt soutenu de la part d'acteurs de l'industrie, incluant des fabricants de batteries et des partenaires industriels, et se sont traduites par la conclusion et la négociation de multiples ententes de confidentialité visant à encadrer des discussions techniques et commerciales.

Dans le cadre plus large de ses activités soutenues par le Programme d'innovation énergétique de Ressources naturelles Canada, la Société poursuit également l'évaluation de procédés visant la production continue de matériaux d'anodes à base de silicium, en tenant compte des améliorations récentes et des jalons de performance atteints.

## **PROTECTION INTELLECTUELLE TECHNOLOGIE MATÉRIAUX POUR BATTERIES**

Au 31 mars 2025, la Société a déposé deux demandes de brevet dans le cadre de son initiative relative aux matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries. De plus, une demande de brevet distincte a été déposée relativement à des matériaux destinés aux cathodes de batteries lithium-ion.

En septembre 2023, HPQ Silicium Inc. a déposé en France une demande de brevet provisoire intitulée « *Appareil de production d'un matériau à base de silicium sous vide* ». Conformément à la législation applicable, cette demande est assortie d'une obligation de compensation envers les inventeurs. La Société et les inventeurs ont convenu d'un paiement forfaitaire de 60 000 €, versé en novembre 2023 (soit l'équivalent de 86 450 \$), en règlement complet de cette obligation.

En octobre 2024, la Société a déposé une demande de brevet provisoire en France visant à étendre la portée de son procédé de fabrication continue de SiOx. Cette demande couvre notamment des appareils et procédés liés à la production continue ou semi-continue de matériaux à base de silicium à haute performance.

En février 2025, la Société a également déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé de fabrication en une seule étape de l'alumine pyrogénée (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) et du titane pyrogéné (TiO<sub>2</sub>), deux matériaux utilisés dans certaines applications liées aux cathodes de batteries lithium-ion.

Par ailleurs, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société bénéficie d'un accès à des technologies et à des actifs de

propriété intellectuelle développés par Novacium, incluant des familles de brevets liés au traitement de surface des matériaux carbonés, actuellement en cours d'enregistrement au nom de Novacium.

Ces brevets couvrent notamment des procédés de modification chimique et de fonctionnalisation de matériaux carbonés et fluorés, susceptibles d'être utilisés dans le développement de matériaux avancés pour batteries.

Les détails relatifs aux familles de brevets sont disponibles sur demande ou dans les documents techniques de la Société.

### **CRÉNEAU HYDROGÈNE**

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société participe au développement de procédés visant la production d'hydrogène par hydrolyse de matériaux à base de silicium et d'alliages apparentés.

Le système en développement repose sur un procédé d'hydrolyse permettant de libérer de l'hydrogène à partir de matériaux solides à faible coût, avec pour objectif de proposer une solution de production décentralisée. Le procédé vise à produire de l'hydrogène directement à des niveaux de pression compatibles avec certaines applications industrielles, réduisant ainsi les besoins en compression additionnelle, notamment pour des usages nécessitant une production d'hydrogène sur site.

Comparativement aux approches traditionnelles, incluant l'électrolyse, cette technologie vise à limiter les besoins en infrastructures lourdes, notamment en matière de stockage et de transport, et à offrir une solution plus autonome pour certaines applications.

Ces travaux s'inscrivent dans les efforts en cours visant à évaluer la faisabilité technique et le potentiel de déploiement commercial de cette approche.

### **JALONS D'AVANCEMENT - CRÉNEAU HYDROGÈNE**

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société a poursuivi, au cours de 2025, le développement de procédés visant la production d'hydrogène par hydrolyse de matériaux à base de silicium et d'alliages apparentés.

Au cours de cette période, des travaux de recherche et développement ont permis de compléter des essais à l'échelle laboratoire, ainsi que de préciser les paramètres techniques du procédé. Parallèlement, la Société a poursuivi ses échanges avec des prestataires externes et a finalisé les principales spécifications techniques en vue des prochaines étapes de développement.

En parallèle, la Société a contribué, dans le cadre de cette entente, au développement d'une technologie de type « waste-to-energy » (W2E) visant la valorisation des scories d'aluminium noir, un sous-produit du recyclage de l'aluminium, en matériaux valorisables.

### **FUTUR JALONS D'AVANCEMENT CRÉNEAU HYDROGÈNE**

La Société poursuit ses discussions avec des prestataires externes en vue du développement de premiers prototypes, dont la réalisation est envisagée au cours des prochaines phases de développement.

Par ailleurs, dans le cadre de son entente de licences avec Novacium SAS, des discussions sont en cours avec des partenaires potentiels afin d'évaluer des options de financement pouvant soutenir le développement et la fabrication d'un premier prototype fonctionnel.

En ce qui concerne la technologie W2E, la Société poursuit l'élaboration d'un programme visant à valider le procédé à une échelle supérieure, incluant l'évaluation de son potentiel de mise à l'échelle vers des applications industrielles.

## **PROTECTION INTELLECTUELLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES CRÉNEAU HYDROGÈNE**

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS (« Novacium »), la Société bénéficie d'un accès à des actifs de propriété intellectuelle liés aux technologies de production d'hydrogène développées par Novacium.

En septembre 2023, Novacium a déposé une demande de brevet portant sur un système de production d'hydrogène à haute pression par hydrolyse, conçu pour une production à la demande et visant une faible empreinte carbone. Le procédé repose sur l'hydrolyse d'alliages spécifiques afin de libérer de l'hydrogène, avec pour objectif d'atteindre des niveaux de pression compatibles avec certaines applications industrielles.

Les travaux réalisés depuis le dépôt ont contribué à documenter les caractéristiques techniques du procédé et à appuyer la progression de la demande dans les juridictions pertinentes. La demande est actuellement en cours d'examen et demeure assujettie aux processus d'évaluation des autorités compétentes.

Par ailleurs, au cours du premier semestre de 2025, Novacium a déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé visant la valorisation des scories d'aluminium noir (« black aluminum dross ») en matériaux valorisables.

## **CRÉNEAU SILICIUM**

Le silicium (Si), également connu sous le nom de silicium métal, est un matériau largement utilisé dans diverses applications industrielles, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'électronique et des batteries.

Historiquement, la Société s'est intéressée au développement de technologies visant la production de silicium à partir de quartz, dans le but de proposer des approches alternatives aux procédés conventionnels, notamment en matière d'efficacité énergétique et d'impact environnemental.

Toutefois, à la suite de son examen stratégique de fin d'exercice, la Société a déterminé que ces activités n'étaient plus alignées avec ses priorités de commercialisation à court et à moyen terme. En conséquence, la Société a décidé de ne plus poursuivre le développement de ce créneau, afin de concentrer ses ressources sur ses axes prioritaires, incluant la silice pyrogénée, les matériaux pour batteries et l'hydrogène.

## **RÉACTEUR DE RÉDUCTION DU QUARTZ (RRQ) PUREVAP™**

Le Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») PUREVAP™ a été conçu comme un four électrique à arc fermé (FEAF) capable de fonctionner dans des conditions atmosphériques contrôlées. Le procédé permettait la transformation du quartz ( $\text{SiO}_2$ ) en silicium de haute pureté (de 99,5 % à 99,99+ %) en une seule étape, tout en intégrant des mécanismes visant à limiter les émissions associées au procédé carbothermique.

Les travaux réalisés ont également permis d'identifier des gains potentiels en efficacité des ressources, incluant une réduction de la consommation de matières premières par rapport aux procédés conventionnels, ainsi que la possibilité de produire du silicium de pureté supérieure.

Comme indiqué précédemment, la Société a décidé de mettre fin au développement du programme RRQ à la suite de son examen stratégique de fin d'exercice, malgré la démonstration de sa faisabilité technique.

## DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les tableaux suivants représentent les dépenses de recherche et développement pour le trimestre et l'exercice finissant le 31 décembre 2025 en comparaisons de la période correspondante de 2024.

	INTERMÉDIAIRE		Projet		
	2024	2025	RRQ PUREVAP	SILICE PYROGENEE	AUTRES
Solde au 1 octobre	1 145 649	1 598 827	113 298	27 350	1 458 179
Ajout:					
Salaire	209 333	155 442	0	0	155 442
Consultant	125 791	118 202	0	0	118 202
Brevet et maintenance	100 254	68 787	0	32 819	35 968
Licence	0	83 505	0	0	83 505
Matériel	953	17 904	0	0	17 904
Équipement et installation	0	0	0	0	0
Frais de voyage et déplacement	9 880	8 067	0	0	8 067
Subvention	(16 408)	(2 721)	0	0	(2 721)
	429 803	449 186	0	32 819	416 367
Crédits d'impôts à l'investissement	(237 761)	(152 929)	0	0	(152 929)
Total pour l'intermédiaire:	192 042	296 257	0	32 819	263 438
Total au 31 décembre:	1 337 691	1 895 084	113 298	60 169	1 721 617

	EXERCICE		Projet		
	2024	2025	RRQ PUREVAP	SILICE PYROGENEE	AUTRES
Ajout:					
Salaire	884 039	947 035	0	0	947 035
Consultant	321 934	286 619	0	0	286 619
Brevet et maintenance	213 286	854 181	113 298	60 169	680 714
Licence	0	83 505	0	0	83 505
Matériel	16 119	66 400	0	0	66 400
Équipement et installation	284 021	0	0	0	0
Frais de voyage et déplacement	48 531	64 193	0	0	64 193
Subvention	(26 327)	(19 155)	0	0	(19 155)
	1 741 603	2 282 778	113 468	60 169	2 109 311
Crédits d'impôts à l'investissement	(403 912)	(387 694)	0	0	(387 694)
Total au 31 décembre:	1 337 691	1 895 084	113 468	60 169	1 721 617

## INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

### **Pour le dernier trimestre de 2025**

La diminution des pertes nettes de 42 067 304 \$ (-38 700 517 \$ contre 3 366 787 \$) en comparaison à la période de 2024 correspond à la diminution des frais opérationnels de 1 847 448 \$ (895 797 \$ contre 2 743 245 \$) et l'augmentation des autres revenus de 40 219 856 \$ (39 596 314 \$ contre -623 542 \$). Leurs moyennes au cours des sept derniers trimestres, s'établissaient respectivement à 1 592 658 \$ et 1 441 370 \$.

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant :	Fiscal 2025				Fiscal 2024			
	31/12	30/09	30/06	31/03	31/12	30/09	30-juin	31/03
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	895 797	817 614	990 510	1 459 303	2 743 245	1 235 640	1 554 156	1 289 121
Perte globale (profit)	(38 700 517)	579 980	1 142 191	1 435 185	3 366 787	155 396	3 098 464	1 370 601
Résultats de base et diluée par action	0,085	0,00	0,00	0,00	(0,01)	0,00	(0,01)	0,00
Actif courant	1 282 006	1 812 826	1 652 441	1 755 705	1 877 633	3 763 731	1 768 125	1 765 779
Actif total	43 974 296	4 749 748	4 493 437	4 637 654	4 808 003	7 940 770	7 496 982	8 035 576
Passif courant	2 155 000	2 519 256	2 338 970	2 130 194	6 716 545	6 261 286	5 981 832	5 589 434
Passif non courant	1 185 946	2 165 354	2 087 373	1 985 893	1 941 449	2 034 635	1 986 329	1 863 226
Capitaux propres	39 916 350	65 138	67 094	521 567	(3 849 991)	(355 151)	(471 179)	582 916

### **Pour l'exercice finissant le 31 décembre de 2025**

Durant l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a connu une diminution des pertes globales de 43 534 409 \$ (-35 543 161 \$ contre 7 991 248 \$) en comparaison à la période de 2024 correspond à la diminution des frais opérationnels de 2 658 938 \$ (4 163 224 \$ contre 6 822 162 \$) et l'augmentation des autres revenus de 40 875 471 \$ (39 706 385 \$ contre -1 169 086 \$) tandis qu'au cours des trois derniers période, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 11 037 938 \$ et 10 246 659 \$.

## INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE (suite)

---

Le tableau suivant présente l'information financière pour les périodes de 2022 à 2025.

	FISCAL 2025	FISCAL 2024	FISCAL 2023	FISCAL 2022
	31/12	31/12	31/12	31/12
	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	4 163 224	6 822 162	15 698 355	8 219 461
Perte globale (profit)	(35 543 161)	7 991 248	16 043 843	9 084 135
Résultat de base et dilué par action	0,085	(0,02)	(0,04)	(0,03)
Actif courant	1 283 006	1 869 356	2 225 949	5 551 792
Actif total	43 257 296	4 808 003	9 059 516	21 612 239
Passif courant	2 155 000	6 716 545	5 393 775	4 435 269
Passif non courant	1 185 946	1 941 449	1 831 559	2 658 300
Capitaux propres	39 916 350	(3 849 991)	1 834 182	14 518 670

## INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DERNIER TRIMESTRE ET EXERCICE DE 2025

---

### Analyse du résultat net

Durant le dernier trimestre finissant le 31 décembre 2025, la Société a connu une diminution des pertes globales de 42 067 304 \$ (-38 700 517 \$ contre 3 366 787 \$) en comparaison avec la période de 2024. Cela correspond à la diminution des frais opérationnels de 1 847 448 \$ (895 797 \$ contre 2 743 245 \$) et l'augmentation des autres revenus de 40 219 856 \$ (39 596 314 \$ contre -623 542 \$).

Tandis que pour l'exercice de 2025 en comparaison avec la période correspondant de 2024, la Société a connu diminution des pertes globales de 43 534 409 \$ (-35 543 161 \$ contre 7 991 248 \$). Cela correspond à la diminution des frais opérationnels de 2 658 938 \$ (4 163 224 \$ contre 6 822 162 \$) et l'augmentation des autres revenus de 40 875 471 \$ (39 706 385 \$ contre -1 169 086 \$).

## INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DERNIER TRIMESTRE ET EXERCICE DE 2025 (suite)

### Analyse des frais opérationnels

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes du résultat global en comparaisons à la période de 2024 pour les frais opérationnels du trimestre et l'exercice finissant le 31 décembre 2025.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2025	2024	
Autres charges opérationnelles			
Frais de bureau	78 922	45 246	33 676
Frais de voyage	61 068	32 151	28 917
Amortissement des immobilisations incorporelles	37 451	73 433	(35 982)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	480 430	(480 430)
Radiations d'actifs des immobilisation incorporelles	25 108	1 484 644	(1 459 546)
Frais de recherche et développement	296 257	192 042	104 215

	EXERCICE		Augmentation / (Diminution)
	2025	2024	
Autres charges opérationnelles			
Honoraire professionnel et consultant			
- Honoraire professionnel légal	181 874	231 765	(49 891)
- Consultant développement des affaires	445 693	237 436	208 257
Frais de voyage	171 707	104 148	67 559
Frais de bureau	192 716	163 411	29 305
Amortissement des immobilisations incorporelles	159 199	290 489	(131 290)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 917 421	(1 435 082)
Radiations d'actifs des immobilisation incorporelles	25 108	1 484 644	(1 459 546)
Frais de recherche et développement	1 895 084	1 337 691	557 393

## **INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DERNIER TRIMESTRE ET EXERCICE DE 2025 (suite)**

---

### **Frais de recherche et développement**

Pour le dernier trimestre de 2025, il y a eu des frais de maintenance de brevet pour la silice pyrogénée de 32 819 \$. Des frais pour la recherche sur les matériaux de batterie et autres projets de Novacium de 263 438 \$. De ce montant inclus un crédit d'impôt à l'investissement de 152 929 \$ ainsi qu'une subvention reçu 2 721 \$. L'augmentation des dépenses de recherche et développement de 104 215 \$ en comparaison avec la période de 2024 est attribuable principalement à la diminution des crédits à l'investissement.

Pour l'exercice de 2025, il y a eu des frais de recherche et développement de 1 895 084 \$ qui sont répartis pour le projet du RRQ PUREVAP d'un montant de 113 468 \$, la silice pyrogénée de 60 169 \$ et un montant de 1 721 617 \$ pour la recherche sur les matériaux de batterie et autres projets de Novacium. De ce montant est inclus une subvention de 19 155 \$ et un crédits d'impôts à l'investissement de 387 694 \$. L'augmentation des dépenses de recherche et développement de 557 393 \$ en comparaison avec la période de 2024 est attribuable principalement à l'octroi d'option pour une valeur de 62 170 \$, l'acquisition de deux brevet pour une valeur de 536 508 \$ en 2025 et compenser par la finalisation du projet sur la silice pyrogénée en 2024.

### **Amortissement corporelles et incorporelles**

Pour le trimestre et l'exercice de 2025 en comparaison avec la période de 2024, la diminution des amortissements est sur l'équipement du QRR Gen3 et les brevets du Purevap™ en 2024.

### **Autres charges opérationnelles**

#### **Honoraires professionnels**

L'augmentation pour l'exercice 2025 correspond principalement au transfert du dossier d'audit aux nouveaux auditeurs ainsi que la vérification de l'exercice. Quant à la hausse des honoraires de consultants, elle résulte des activités de développement des affaires du groupe HPQ en Europe ainsi que l'octroi d'option à des consultants au cours de l'exercice.

#### **Frais de voyage**

L'augmentation enregistrée au quatrième trimestre ainsi que pour l'exercice de 2025 découle des activités de développement des affaires du groupe HPQ en Europe.

#### **Frais de bureau**

L'augmentation observée au dernier trimestre ainsi que de l'exercice, découle principalement des activités menées par le bureau de Novacium en Europe.

#### **Radiation d'actifs des immobilisation incorporelles**

Comme les activités de la Société seront axées prioritairement, à moyen terme, sur les créneaux de la silice pyrogénée, des matériaux d'anodes à base de silicium avancé et de l'hydrogène, la direction a décidé de radier le procédé RRQ PUREVAP™ pour un montant de 1 484 644 \$ au cours du dernier trimestre de 2024 et les droits de propriété intellectuelle en 2025.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DERNIER TRIMESTRE ET EXERCICE DE 2025 (suite)

### **Analyse des autres revenus (dépenses)**

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes des autres revenus (dépenses) en comparaisons de 2024 pour le trimestre et l'exercice finissant le 31 décembre 2025.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2025	2024	
Produits financiers (perte)	16 904	(637 998)	654 902
Gain sur annulation de la royauté à payer	1 065 601	-	1 065 601
Perte sur règlement de dette	(749 302)	-	749 302
Gain sur réévaluation de la participation à la juste de valeur dans Novacium	39 315 442	-	39 315 442

	EXERCICE		Augmentation / (Diminution)
	2025	2024	
Produits financiers (perte)	209 392	830 821	(621 429)
Gain sur annulation de la royauté à payer	1 065 601	-	1 065 601
Perte sur règlement de dette	(749 302)	-	749 302
Gain sur réévaluation de la participation à la juste de valeur dans Novacium	39 315 442	-	39 315 442
Recouvrement des droits dans le pacte d'associé de Novacium	-	(1 483 100)	1 483 100

### **Produits financiers**

Durant le dernier trimestre de 2025, la Société a disposé de 372 000 actions de Québec Innovative Materials Corp. (QIMC) pour un montant totalisant 200 633 \$, réalisant un gain de 93 930 \$.

Durant l'exercice de 2025, la Société a disposé de 275 000 actions de PyroGenesis et 1 972 000 actions de Québec Innovative Materials Corp. (QIMC) pour un montant totalisant 640 455 \$, réalisant un gain de 144 833 \$.

Les produits financiers varient principalement par l'ajustement de la juste valeur marchande de nos titres négociables.

## **INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DERNIER TRIMESTRE ET EXERCICE DE 2025 (suite)**

---

### **Gain sur annulation de la royauté à payer**

Dans le cadre de son examen stratégique de son exercice de 2025, HPQ a conclu que le programme de Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») pour la production de silicium métallique, n'était plus suffisamment aligné avec les objectifs de commercialisation à court et moyen terme de la Société. La Société a annulé la royauté à payer pour un montant de 1 065 601 \$ durant le dernier trimestre de 2025.

### **Perte sur règlement de dette**

Durant le dernier trimestre de 2025, la Société a apporté une correction à la comptabilisation d'une transaction de règlement de dette initialement effectuée au premier trimestre de 2025. Cette dette avait été réglée par l'émission d'unités, comprenant des actions ordinaires et des bons de souscription, ces derniers ayant été initialement évalués selon la méthode résiduelle.

À la suite d'une réévaluation, la juste valeur des bons de souscription a été déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes. Cette révision a entraîné une augmentation de la valeur attribuée aux bons de souscription et, par conséquent, la constatation d'une perte liée au règlement de la dette.

### **Gain sur réévaluation de la participation à la JVM dans Novacium**

Le 11 décembre 2025, la Société a perdu le contrôle de Novacium à la suite de la conversion de cette action privilégiée en action ordinaire, conformément aux statuts modifiés de Novacium approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à cette même date.

À la suite de cette transaction, la Société conserve une participation de 28,4 % dans Novacium et continue de participer aux discussions stratégiques et opérationnelles par l'entremise de son président, qui agit également à titre de chef de la direction de la Société.

Conformément aux normes comptables applicables, la perte de contrôle a entraîné la décomptabilisation de Novacium et la réévaluation à la juste valeur de la participation conservée. La juste valeur marchande de cette participation au 11 décembre 2025 a été établie à 13 795 500 \$, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain sur réévaluation de 13 434 079 \$.

Dans le cadre de la perte de contrôle d'une société auparavant consolidée, la Société a reçu une option d'une valeur de 25 881 363 \$, comptabilisée à sa juste valeur à la date de la transaction. Cette option constitue un élément de la contrepartie liée à la transaction et a été intégrée au calcul du gain résultant de la déconsolidation.

## **INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

---

### **Ressources financières**

La Société disposait au 31 décembre 2025 d'un fonds de roulement négatif de 871 994 \$ (4 847 189 \$ au 31 décembre 2024). Le total des actifs courants est de 1 283 006 \$ (1 869 356 \$ au 31 décembre 2024) et celui du passif courant est de 2 155 100 \$ (6 716 545 \$ au 31 décembre 2024).

### **Actif courant**

L'actif courant est constitué des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie est de 555 740 \$ (676 955 \$ au 31 décembre 2024).
- Les actifs financiers à la JVRN de 621 253 \$ (326 725 \$ au 31 décembre 2024), correspond à la juste valeur marchande des actions de Québec Innovative Materials Corp., combinée à la valeur à court terme de l'option d'acquisition dans Novacium.
- Les taxes sur les produits et service à recevoir de 60 023 \$ (200 712 \$ au 31 décembre 2024). Ce montant représente notre dernier trimestre.
- Aucun crédit d'impôt à l'investissement à recevoir (476 063 \$ au 31 décembre 2024 qui est constitué des crédits d'impôts sur la recherche et développement de Novacium pour l'exercice de 2024).
- Frais payés d'avance et autres de 45 990 \$ (188 901 \$ au 31 décembre 2024) représente les assurances aux administrateurs et dirigeant, les frais annuels pour l'OTC Markets, la bourse de croissance du TSX et divers montants.

### **Actif non-courant**

- L'actif financier à la JVRN de 14 023 111 \$, représente principalement la juste valeur de la participation conservée dans Novacium à la suite de la perte de contrôle pour un montant de 13 795 500 \$.
- L'actif financier à la JVRN de 25 327 950 \$, représentant la juste valeur de l'option d'acquisition dans Novacium.

### **Passif courant**

Le passif courant est constitué des éléments suivants :

- Des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 1 794 048 \$ (5 679 792 \$ au 31 décembre 2024) qui inclus un montant de 431 860 \$ (4 598 766 \$ au 31 décembre 2024) à PyroGenesis. Durant le premier trimestre de 2025, la Société a réduit son payable à PyroGenesis par un règlement de dette d'une valeur de 4 941 440 \$.
- Des dû aux administrateurs de 100 000 \$ (100 000 \$ au 31 décembre 2024).
- Des redevances à payer de 250 00 \$ (929 689 \$ au 31 décembre 2024). Durant le premier trimestre de 2025, la Société a réduit sa redevances à payer à PyroGenesis par un règlement de dette d'une valeur de 712 500 \$.

## **INFORMATIONS DE SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 2025 (suite)**

### **Passif non-courant**

Les passifs non courants totalisant 1 185 946 \$ (1 941 449 \$ au 31 décembre 2024) qui représentent principalement des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur pour 1 166 506 \$ (1 068 006 \$ au 31 décembre 2024).

### **Capitaux propres**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a procédé à plusieurs émissions de titres dans le cadre de ses activités de financement, de règlements de dettes et d'investissements stratégiques. Au total, la Société a émis 5 044 331 unités pour un produit de 907 980 \$, 8 054 257 actions ordinaires pour un produit de 1 308 816 \$, ainsi que 833 333 unités d'une valeur de 150 000 \$ dans le cadre de la conversion d'un billet convertible. Par ailleurs, 18 533 873 unités ont été émises en règlement de dettes fournisseurs pour une valeur de 5 792 442 \$, et 2 337 878 unités ont été émises pour l'acquisition de brevets pour une valeur de 536 508 \$. La Société a également émis 17 312 790 unités pour une valeur de 5 671 208 \$ afin d'augmenter sa participation dans Novacium. Enfin, 1 000 000 actions ordinaires ont été émises à la suite de l'exercice d'options pour un produit de 250 000 \$, et 100 000 actions ordinaires ont été émises à la suite de l'exercice de bons de souscription pour un produit de 27 000 \$.

### **Situation de trésorerie**

Au 31 décembre 2025, la Société détenait un fond de trésorerie de 555 740 \$ comparativement à 676 953 \$ pour la période correspondante de 2024.

### **Activités opérationnelles**

Le flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles de 3 108 470 \$ est constitué d'un résultat net de 35 543 161 \$ et des éléments hors caisse qui n'ont aucune incidence sur le flux de trésorerie de 40 386 734 \$. La provenance des flux de trésorerie du fonds de roulement représente un montant de 1 735 103 \$ qui se détaille comme suit : diminution des taxes sur les produits et services à recevoir de 140 689 \$, diminution des frais payés d'avance et autres de 142 911 \$, diminution du crédit d'impôt à l'investissement à recevoir de 476 063 \$ ainsi que l'augmentation des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 975 440 \$.

### **Activité d'investissement**

La provenance du flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, soit 392 357 \$, est constituée de la disposition de placements de 640 455 \$, acquisition de placements de 225 000 \$ ainsi que l'ajout d'immobilisation corporelles de 23 098 \$.

### **Activité de financement**

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement au montant de 2 535 004 \$, comprend des émissions d'unités et d'actions dans le cadre de placement privés de 2 216 796 \$, l'émission d'un billet convertible de 150 000 \$, l'exercice d'option de 250 000 \$, l'exercice de bons de souscription de 27 000 \$, le remboursement de l'obligation locative de 12 620 \$ et des frais d'émission de 96 172 \$. La Société a diminué son flux de trésorerie de 181 109 \$ durant l'exercice.

La moyenne des besoins de trésorerie de la Société pour les prochains trimestres devrait se situer entre 525 000 \$ et 575 000 \$ en excluant les ajouts pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

## **INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 2025** (suite)

---

### **Activité de financement (suite)**

Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentre sur l'innovation des solutions de silicium et de technologie connexe, la Société continuera probablement à fonctionner à perte jusqu'à ce que la technologie puisse être commercialisée, et la Société aura besoin de financement supplémentaire afin de financer les opérations futures et les plans d'expansion. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut prendre un certain nombre d'années et est soumis à une incertitude importante. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources.

Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ces activités et de la poursuite soutien financier des actionnaires et des prêteurs.

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

### **ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS**

---

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une propriété intellectuelle pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur une redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons et les produits d'essai (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal sans dépasser les montants des ventes selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere. Le 29 mai 2024, PyroGenesis a avisé la Société de son intention d'exercer son droit de convertir ses royautés en un nombre d'actions égal au nombre d'actions détenu par HPQ dans la filiale HPQ Polvere.

- Pour 2026 et après, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 200 000 \$

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente d'une durée de 5 ans rétroactivement au 1 juillet 2025 avec Novacium des frais de consultation et sur les licences des brevets pour l'Amérique du Nord. En cas de retard de paiement avant la fin du mois, suspension de toutes les licences au Mexique, avant la fin du deuxième mois suspension des licences au État Unis et avant la fin du troisième mois suspension des licences au Canada. Au terme de cette entente se terminant le 30 juin 2029, les contrats de licence deviendront définitifs et gratuits.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

---

En vertu de cet accord, les montants mensuels d'engagements contractuels sont les suivants :

	€
2026	90 000
2027	100 000
2028	110 000
Jusqu'au 30 juin 2029	120 000

Le 18 juillet 2025, la Société a reçu d'un groupe allemand une mise en demeure réclamant 29 000 € et des actions pour une valeur de 180 000 €. La société ne reconnaît pas cette demande qui est totalement est sans fondement. Dans toutes éventualités, la société considère disposer de solides motifs et arguments pour en contester la validité.

Le 20 février 2026, la Société a émis 20 407 916 actions pour une valeur de 3 684 105 \$ (l'équivalent de 2 500 000 euros) et a exercé son option d'achat de 84 actions de Novacium.

Le 2 mars 2026, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 000 000 \$. La Société a émis 18 181 819 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 180 000 \$ en espèces et a émis à un agent 1 090 909 bons de souscription. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

## MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

---

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles générées en interne ;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables ;
- Valeur actualisée des redevances à payer.
- Valeur de l'option

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous.

## CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

---

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

### **IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 État des flux de trésorerie qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

### **IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir**

La norme IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir a été publiée en mai 2024. IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes IFRS tout en bénéficiant d'exigences d'informations à fournir allégées. Ces entités appliquent les exigences des autres normes comptables IFRS, à l'exception des obligations d'informations à fournir. À la place, elles appliquent les exigences d'informations prévues par IFRS 19.

La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

#### **Amendements apportés à la classification et à l'évaluation des instruments financiers**

Des amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en mai 2024 en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 Instruments financiers et des exigences connexes d'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir.

## **CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)**

---

### **IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir (suite)**

Les amendements précisent :

- lorsqu'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme réglé avant la date de règlement ;
- comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux changements dans les risques et coûts de base des prêts ; et
- des exigences d'information nouvelles ou modifiées relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et coûts de base des prêts.

### **IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Gain ou perte lors de la décomptabilisation**

L'amendement traite d'une confusion potentielle au paragraphe B38 d'IFRS 7 découlant d'une référence obsolète à un paragraphe supprimé lors de la publication d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. Guide d'application d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Introduction, informations à fournir sur l'écart différé entre la juste valeur et le prix de transaction, et informations sur le risque de crédit.

L'amendement corrige une incohérence entre le paragraphe 28 d'IFRS 7 et son guide d'application, incohérence résultant d'une modification corrélative apportée au paragraphe 28 lors de l'émission d'IFRS 13, mais non reflétée dans le paragraphe correspondant du guide d'application. L'amendement clarifie également, au paragraphe IG1, que le guide n'illustre pas nécessairement l'ensemble des exigences des paragraphes référencés d'IFRS 7, et simplifie certaines explications afin de réduire les risques de confusion.

### **IFRS 10 États financiers consolidés – Détermination d'un « mandataire de facto »**

L'amendement traite d'une confusion potentielle découlant d'une incohérence entre les paragraphes B73 et B74 d'IFRS 10 concernant la détermination, par un investisseur, du fait qu'une autre partie agit en son nom. L'amendement harmonise la formulation des deux paragraphes afin d'assurer une interprétation cohérente.

Les amendements dessus entrent en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2026 ou après.

## **CONTRÔLE ET PROCÉDURE DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE**

---

Étant donné que la Société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôle et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telle que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations faites dans les attestations.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

Les actifs courants financiers de la Société sont composés principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie et certains autres actifs à recevoir. Ces instruments sont classés au coût amorti.

La Société détient des actifs financiers à la JVRN, à court et à long terme, dont la juste valeur est déterminée selon des données de marché observables lorsque disponibles, ou à l'aide de techniques d'évaluation reconnues, incluant l'actualisation des flux de trésorerie et l'utilisation de comparables de marché pour les instruments non cotés.

La Société détient également une participation importante comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, représentant un investissement stratégique dont la valeur comptable est influencée par la quote-part des résultats et autres variations de capitaux propres de l'entité concernée.

Les passifs financiers de la Société comprennent principalement les dettes fournisseurs et autres créateurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), qui sont classés au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des titres négociables a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé de la situation financière.

## **INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES**

---

### **Information sur les financements**

Au 31 décembre 2025, la Société comptait 430 832 290 actions émises et en circulation (377 615 828 au 31 décembre 2024), 48 449 654 bons de souscription (6 348 388 au 31 décembre 2024), 427 703 bons de souscription aux courtiers (50 454 au 31 décembre 2024) et 10 875 000 options (14 810 000 au 31 décembre 2024). Le nombre d'actions après dilution s'établit à 490 584 647.

### **Information sur les actions en circulation**

Au 1 mai 2026, la Société comptait 471 433 025 actions émises et en circulation, 48 449 654 bons de souscription, 1 518 612 bons de souscription aux courtiers et 10 875 000 options. Le nombre d'actions après dilution s'établit à 532 265 291. Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

---

Pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025, des frais de gestion de 375 000 \$ (375 000 \$ au 31 décembre 2024) ont été comptabilisés en vertu d'un contrat avec une société administrée par le Président du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la Société.

HPQ Silicon (« la Société ») a réalisé diverses transactions avec Novacium et les actionnaires de Novacium.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)**

---

Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a versé à Novacium à titre de frais de services en recherche et développement un montant de 960 000 euro (1 400 000 Cdn\$). Ces transactions avec Novacium s'inscrivent dans le cadre de licence qui inclut le développement de technologies de matériaux de batterie en incluant aussi les autres domaines connexes qui sont en lien direct avec la stratégie de croissance de la Société. Toutes les transactions sont conclues à des conditions de marché comparable et les montants sont éliminés lors de la présentation des états financiers consolidés.

La Société a versé, dans le cadre des phases avancées de développement technologique, une somme mensuelle de 80 000 € jusqu'au 30 juin 2025. Faisant suite à l'entente conclue le 5 juin 2024, le 30 avril 2025, la Société a signé un avenant avec les co-associés de Novacium. Nonobstant l'avenant du 30 avril 2025, le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente pour les licences exclusives nord-américaines des technologies de Novacium rétroactivement depuis le 1 juillet 2025. Pour le dernier semestre de 2025, ce montant a été de 80 000 € mensuellement.

Au 31 décembre 2025, les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 1 043 006 \$ dû à une société détenue par un administrateur (614 927 \$ en 2024). Le total des montants dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur s'élève à 1 266 506 \$ (1 168 006 \$ en 2024).

Dans le cadre de ses activités avec des parties liées, la Société a également procédé à l'émission de titres au cours de l'exercice, notamment :

1 083 333 unités pour une valeur de 260 908 \$ (29 janvier 2025) en règlement de dépenses de R&D;

17 312 790 unités pour une valeur de 5 671 208 \$ (26 février 2025) dans le cadre de l'acquisition d'actions de Novacium détenues par des coactionnaires;

1 254 545 unités pour une valeur de 275 000 \$ (18 mars 2025) en règlement de dépenses de R&D.

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et mesurées à la juste valeur.

## **FACTEURS DE RISQUES**

---

### **Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale**

Le procédé de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium, d'hydrogène de Novacium ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée de la Société n'ont pas été utilisés à des fins commerciales par la Société et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus lors d'essais à petite échelle peuvent être reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les projets de la Société.

### **Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale (suite)**

Le développement par la Société du processus de fabrication de silice pyrogénée peut être complexifié par les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (également connu comme étant les problèmes de liberté d'exploitation), en raison de la nature des brevets autorisés par les offices nationaux de brevets. La Société peut être forcée d'adapter sa technologie afin de s'assurer qu'elle n'entre pas en conflit avec les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En outre, la capacité de la Société à contester avec succès les droits de brevet de tiers dépend des lois et des tribunaux nationaux, et rien ne garantit que la Société serait en mesure de contester avec succès les droits de brevet de tiers. De plus, la Société pourrait faire face à une concurrence croissante de la part d'une technologie similaire à la sienne à l'avenir. Une telle technologie similaire peut constituer une menace pour la Société et pourrait l'empêcher de réaliser des opérations commerciales sur une base économiquement viable.

### **Augmentation des coûts de production**

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence majeure sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des changements dans les coûts des opérations de fabrication de la Société pourraient survenir suite à des événements imprévus, y compris des événements économiques et politiques internationaux et locaux, un changement des prix des produits de base, une augmentation des coûts et une pénurie de main-d'œuvre pourraient entraîner des changements dans la rentabilité. Bon nombre de ces facteurs peuvent être indépendants de la volonté de la Société. La Société prépare des estimations des coûts en espèce et des coûts en capital futurs pour ses activités et ses projets. Rien ne garantit que les coûts réels ne dépasseront pas de telles estimations. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

### **Dépendance à l'égard de la technologie**

HPQ s'appuiera sur l'amélioration continue de la technologie pour répondre aux demandes des clients en matière de performance et de coût et pour explorer d'autres opportunités commerciales. Rien ne garantit que la Société réussisse ses efforts à cet égard ou qu'elle disposera des ressources nécessaires pour répondre à cette demande. Bien que la direction prévoie que la recherche et le développement permettront à la Société d'explorer d'autres opportunités commerciales, il n'y a aucune garantie que de telles opportunités commerciales seront présentes ou réalisées. L'avantage commercial de la Société dépendra dans une large mesure de la propriété intellectuelle et de la technologie exclusive de HPQ et de la capacité de la Société à empêcher d'autres personnes de copier ces technologies exclusives.

HPQ s'appuie actuellement sur des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits contractuels ou de propriété, y compris (sans limitation) le droit d'auteur, les secrets commerciaux, les procédures confidentielles, les dispositions contractuelles, les licences et les brevets, pour protéger sa technologie exclusive. HPQ peut devoir engager des litiges afin de protéger ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou de déterminer la validité ou la portée des droits de propriété d'autrui. Ce type de litige peut être coûteux et prendre beaucoup de temps, que la Société réussisse ou non. HPQ peut demander des brevets ou d'autres protections similaires à l'égard d'une technologie particulière. Cependant, rien ne garantit que toute demande de brevet future aboutisse effectivement à la délivrance de brevets, ou que, même si des brevets sont délivrés, ils seront d'une portée ou d'une force suffisante pour fournir une protection significative ou un avantage commercial à la Société.

## **FACTEURS DE RISQUES (suite)**

---

### **Dépendance à l'égard de la technologie (suite)**

En outre, le processus de recherche de la protection par brevet peut lui-même être long et coûteux. Dans l'intervalle, les concurrents peuvent développer des technologies similaires ou supérieures à la technologie ou à la conception de HPQ à partir des brevets détenus par la Société, affectant ainsi négativement l'avantage concurrentiel de la Société dans un ou plusieurs de ses domaines d'activité. Malgré les efforts de la Société, ses droits de propriété intellectuelle peuvent être invalidés, contournés, contestés, violés ou devant être concédés sous licence à des tiers. Il n'est pas assuré que les mesures que la Société peut prendre pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits sur ces technologies exclusives qui sont au cœur des opérations de la Société empêcheront le détournement ou la violation de sa technologie.

### **Infrastructure, approvisionnement et inflation**

La société devant se procurer les matières premières requises pour le bon fonctionnement des opérations de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et de fabrication d'hydrogène avec le procédé hydrogène de Novacium, leurs prix et le prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influencer sur les projections économiques et la compétitivité future de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble du secteur technologique fera typiquement augmenter les coûts tant de l'exploration planifiée que des activités de développement qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux activités éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés à la recherche et développement et/ou à la construction d'usine de production. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la profitabilité et les activités de la Société.

### **Risques liés à la vente future de produits**

La Société est dépendante de ses ventes futures de produits. Même si la Société s'est jusqu'à présent efforcée de conclure des conventions de vente, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures et qu'elle continuera de le faire, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de vendre des produits selon des modalités et conditions suffisamment favorables ou nécessaires pour lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Aucune garantie ne peut être donnée que la Société sera en mesure de conclure des conventions de ventes, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures, et, le cas échéant, aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les montants des bons de commande ou des engagements, la quantité de silicium représentée par de tels bons de commande et les engagements ou le moment de leur réception. Les facteurs pouvant avoir une incidence sur les commandes et sur les engagements incluent la capacité de la Société à produire de manière fiable et constante des produits à base de silicium conformément aux exigences des clients et la confiance des clients à l'égard d'une telle capacité, les conditions du marché, la demande de produits qui nécessitent du silicium et la vigueur de l'économie.

## **FACTEURS DE RISQUES (suite)**

---

### **Risques liés à la vente future de produits (suite)**

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était incapable de produire les produits conformément aux modalités et spécifications énoncées dans toute entente de vente, ce non-respect ou cette violation des ententes, qui entraînerait de fait la résiliation de celles-ci ou le versement de dommages-intérêts, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. Même si la Société était en mesure de se conformer aux exigences énoncées dans chacune des ententes de vente, rien ne garantit que les tierces parties aux ententes accepteraient ou seraient en mesure d'acheter la production selon les prix et les quantités prévus dans l'entente de distribution (offtake agreement) visée conclue avec la Société.

### **Incertitude relative aux estimations futures de la production**

La Société prépare des estimations et des projections interne relativement à la production future de matériaux produits avec le procédé de de silice pyrogénée, le procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et le procédé hydrogène de Novacium. Ces informations sont prospectives et aucune assurance ne peut être donnée que de telles estimations se réaliseront. Ces estimations sont fondées sur les plans existants et d'autres hypothèses qui changent de temps à autre, tel que les estimations des réserves minérales et des ressources minérales, la disponibilité, l'accessibilité, la suffisance et la qualité du minerai, les coûts de production de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'augmenter les niveaux de production, la suffisance de l'infrastructure de la Société, le rendement de la main-d'œuvre et de l'équipement de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'obtenir des intérêts et des permis miniers et la conformité de la Société aux lois et règlements existants et futurs. La production réelle de la Société peut différer des estimations pour diverses raisons, notamment, les prix d'achat de matière première, les phénomènes naturels, tels que les conditions météorologiques défavorables, la disponibilité de l'eau, les inondations et l'activité sismique et les pénuries de main-d'œuvre imprévues, les grèves, une opposition ou les blocages des communautés locales où les unités de fabrication pourraient être installées. Le non-respect des prévisions estimées pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière future de la Société.

### **Absence de revenu et historique de pertes**

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. Le développement du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et du procédé hydrogène de Novacium font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ces projets soient viables sur le plan commercial.

De plus, la Société n'a pas d'historique d'opérations rentables et rien ne garantit que la Société soit un jour profitable. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

La Société a eu un gain non-matériel au 31 décembre 2025 et subi une perte nette au cours de l'exercice financier terminé les 31 décembre 2024. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu pour les prochains exercices financiers et estime qu'elle pourrait subir des pertes continues dans un avenir proche. Rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité ou du tout.

## **FACTEURS DE RISQUES (suite)**

---

### **Absence de revenu et historique de pertes (suite)**

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier. De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conjonctures économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance

### **Flux de trésorerie d'exploitation négatif**

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société représentaient environ, 555 740 \$ et 676 955 \$ respectivement au 31 décembre 2025 et 2024. Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2025 et de 2024, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation, respectivement de 3 108 470 \$ et 1 694 026 \$. Pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025 et 2024, la Société avait un passif à court terme de 2 155 000 \$ et 6 716 545 \$. Pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025 et 2024, la Société a eu un taux de dépenses en espèces mensuel moyen d'environ de 290 000 \$ et 260 000 \$ par mois, incluant les ajouts réalisés aux immobilisations, biens corporels, installations et équipements, actifs incorporels, ainsi que toute charge d'exploitation et tout coût de développement capitalisé non couverts par des subventions. La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à ce que la production commerciale commence et qu'une rentabilité soit atteinte par la production de matériaux produits avec le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, la Société pourrait devoir allouer une partie de son fonds de roulement existant au financement de tels flux de trésorerie négatifs.

### **Besoins en capitaux**

La mise en valeur du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium modifié et du procédé hydrogène de Novacium exigeront des financements supplémentaires considérables. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnelle et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins de la société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses affaires et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux de mise en valeur des technologies et même occasionner la perte de sa participation dans les nouvelles technologies.

### **Dilution éventuelle probable pour les actionnaires de la société**

En date du 31 décembre 2025, la société détenait 28,4% des actions émises et en circulation de Novacium SAS. En février 2026, la société a complétée des discussions avec les autres actionnaires de Novacium et augmenté sa participation à 36,8% des actions émises et en circulation de Novacium SAS via l'émission d'unité du capital de la Société. Dans une optique où la société pourrait potentiellement se porter, dans le temps acquéreur d'autres actions des co-actionnaires et qu'il serait envisagé que le prix d'acquisition de ces actions soit, en partie, payé par la société, au moyen de l'émission d'actions ordinaires de son capital-actions. Dans cette éventualité, les actionnaires de la société pourraient subir une dilution de leur détention d'action par rapport au nombre total d'actions qui pourrait être émis alors par la société. Cette dilution sera d'une importance plus ou moins grande selon la proportion plus ou moins importante d'acquisition des actions dont le prix serait payé par l'émission d'actions de son capital-actions par la société

## **FACTEURS DE RISQUES (suite)**

---

### **Réglementation et exigences environnementales**

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploitation ou de mise en valeur.

### **Risques non assurés**

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des événements inattendus, des glissements de terrain, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires et de possibles responsabilités légales.

### **Permanence de l'entreprise**

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

### **Perte de contrôle**

La société est sujette à la perte de contrôle de ses filiales qui ont conclu des ententes avec PyroGenesis Canada Inc. dans lesquelles elles se sont engagées à verser des redevances à cette dernière et lui ont consenti des options de conversion des dites redevances en actions de leur capital-actions pour un nombre d'actions équivalent au nombre d'actions détenues à ce moment par HPQ.

### **Dépendance à l'égard du personnel clé et d'un fournisseur technologique**

Le succès et la viabilité de la Société dépendent sous certains degrés de sa capacité à attirer et à conserver un personnel de gestion clé. La concurrence pour un tel personnel est intense et peut avoir un impact sur la capacité d'attirer et de retenir ce type de personnel. La perte de tout personnel clé peut avoir un effet négatif important sur la Société, ses activités et sa situation financière. Aussi, le succès et la viabilité de la Société dépendent à certains égards de sa capacité à maintenir de bonne relation avec son partenaire technologique prioritaire, PyroGenesis Canada Inc. et Novacium.

### Conditions financières mondiales

Les résultats financiers de la Société sont liés aux conjonctures économiques canadiennes et mondiales. Une incertitude accrue concernant la stabilité financière régionale et mondiale pourrait entraîner une baisse des revenus de la Société et une diminution de la disponibilité du crédit et de la capacité de la Société à mobiliser des capitaux. Les conditions financières mondiales continuent d'être caractérisées comme étant volatiles. De nombreuses industries, y compris l'industrie des technologies, ont été touchées par ces conditions de marché. Les conditions financières mondiales demeurent sujettes à des déstabilisations soudaines et rapides en réponse à des événements futurs, car les autorités gouvernementales peuvent être confrontées à des ressources limitées pour répondre aux crises futures. Un ralentissement continu ou aggravé des marchés financiers ou d'autres conditions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses de consommation, les taux d'emploi, les conditions commerciales, l'inflation, les coûts de l'énergie, les niveaux d'endettement des consommateurs, le manque de crédit disponible, l'état des marchés financiers, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la rentabilité de la Société. Les crises futures peuvent être précipitées par un certain nombre de causes, y compris les catastrophes naturelles, l'instabilité géopolitique, les guerres, les changements dans les prix de l'énergie ou les défauts souverains. Si les niveaux accrus de volatilité se poursuivent ou dans le cas de déstabilisation rapide des conditions économiques mondiales, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les prix des marchandises, la demande de métaux, la disponibilité du crédit, la confiance des investisseurs et la liquidité générale des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et le cours des titres de la Société.

### Crise sanitaire publique

La conjoncture financière mondiale et l'économie mondiale en général ont, à divers moments dans le passé et possiblement à l'avenir, connu une extrême volatilité en réponse à des chocs économiques ou à d'autres événements, comme la récente pandémie de maladie respiratoire causée par la COVID-19. De nombreuses industries, sont touchées par la volatilité des marchés en réponse à l'apparition généralisée d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires. Parmi les principaux impacts de ces conditions figurent les dévaluations et la forte volatilité des marchés mondiaux financiers, des matières premières, des devises, ainsi qu'un manque de confiance et de liquidité des marchés. Les institutions financières et les grandes entreprises peuvent être amenées à faire faillite ou être sauvées par les autorités gouvernementales. L'accès au financement peut également être affecté négativement par de futures crises de liquidité dans le monde. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, à obtenir ce financement à des conditions favorables pour la Société. Des niveaux accrus de volatilité et de turbulence sur les marchés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la croissance anticipée de la Société et le prix de négociation de ses titres pourrait être défavorablement touché.

### Énoncés prospectifs

De par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes connus et inconnus, à la fois de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révèleront significativement inexactes.

## **FACTEURS DE RISQUES (suite)**

---

### **Activisme des actionnaires**

Ces dernières années, les sociétés cotées en bourse ont fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses de la part d'actionnaires activistes qui préconisent des changements dans les pratiques de gouvernance d'entreprise, telles les pratiques de rémunération des dirigeants, les questions sociales ou certaines actions ou réorganisations d'entreprise. Rien ne garantit que les actionnaires activistes ne demanderont pas publiquement à la Société de procéder à certains changements de gouvernance ou de s'engager dans certaines autres actions.

Répondre aux défis des actionnaires activistes, tels que les courses aux procurations, les campagnes médiatiques ou d'autres activités, pourrait être coûteux, prendre du temps et avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et détourner l'attention et les ressources de la direction et du Conseil d'administration, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Même si la Société entreprend d'effectuer tels changements de gouvernance d'entreprise ou des actions d'entreprise, les actionnaires activistes peuvent continuer à promouvoir ou à tenter d'effectuer d'autres changements et peuvent tenter d'acquérir le contrôle de la Société pour mettre en œuvre ces changements. Si des actionnaires activistes cherchant à augmenter la valeur actionnariale à court terme sont élus au conseil d'administration de la Société, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les opérations futures de la Société. De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique future de la Société, entraînant la perte d'occasions d'affaires futures, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les affaires, les activités futures, la rentabilité et la capacité de la Société à attirer et à conserver du personnel qualifié.

### **Divulgaration et contrôle interne**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information que la Société doit communiquer dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée en temps opportun, et qu'elle est accumulée et communiquée par la direction de la Société, comme il convient, pour permettre la prise de décisions requises en temps opportun. La Société a investi des ressources pour documenter et analyser son système de contrôles de divulgation et son contrôle interne sur les rapports financiers. Un système de contrôle, aussi bien conçu et exploité soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers. L'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences des lois canadiennes applicables relatives aux valeurs mobilières de façon continue et en temps opportun pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs relativement à la fiabilité d'états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités et avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires. En outre, tout défaut de mise en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés requis ou les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou l'empêcher de respecter ses obligations en matière de rapports.

**(s)** Bernard Tourillon, Président et directeur général

**(s)** François Rivard, chef des finances

Montréal, le 1 mai 2026